

CC2V

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 2 AVRIL 2024

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 22 mars 2024
DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 22 mars 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 31
Présents : 18
Votants : 20 dont 2 ayant donné pouvoir

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des 2 Vallées sis 23 rue de la Chapelle Saint-Blaise à Milly-la-Forêt, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMONNOT, Président de la Communauté de Communes des 2 Vallées.

Présents :

Mme FROMAGE pour Boutigny-sur-Essonne, M. COUDORO pour Buno-Bonnevaux, Mme VIEIRA pour Courances, M. DUVAL pour Courdimanche-sur-Essonne, Mme DOS SANTOS (suppléante) pour Dannemois, M. JOYEZ pour Gironville-sur-Essonne, M. PERRON, Mme MOULINOX, M. DUPERCHE pour Maisse, M. SAINCARD, M. BOULEY, M. ANNA, Mme DESFORGES, Mme PAPI pour Milly-la-Forêt, M. SIMONNOT, Mme DEZERT pour Moigny-sur Ecole, M. DELECOUR pour Oncy-sur-Ecole, M. PAGES pour Prunay-sur-Essonne.

Absents excusés donnant pouvoir :

M. LENGLET pour Maisse donne pouvoir à Mme MOULINOX
Mme SOTOCA pour Milly-la-Forêt donne pouvoir à M. ANNA

Absents :

M. BOUSSAINGAULT pour Boigneville
Mme BERGDOLT, M. DELCAMBRE, M. KERGRAIS, M. TRIERWEILER pour Boutigny-sur-Essonne
Mme BOBAULT, M. DAMASIEWICZ pour Milly-la-Forêt
M. BIONNE pour Mondeville
Mme CADOT, M. LAGARRIGUE pour Soisy-sur-Ecole
M. BERTOL pour Videlles

Secrétaire de séance :

Mme DEZERT

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer valablement en application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2024
- 2- Budget principal M57 : compte financier unique 2023
- 3- Budget annexe de l'eau M49 : compte financier unique 2023
- 4- Budget annexe de l'assainissement M49 : compte financier unique 2023
- 5- Budget annexe de la Zone d'Activités du Chenet : compte financier unique 2023
- 6- Budget principal M57 2024
- 7- Fiscalité locale
- 8- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2024
- 9- Subventions aux associations
- 10- Budget annexe de l'eau M49 2024
- 11- Redevance sur l'eau
- 12- Budget annexe de l'assainissement M49 2024
- 13- Redevance sur l'assainissement
- 14- Taxe GEMAPI
- 15- Budget annexe de la Zone d'activités du Chenet 2024
- 16- Séjours pour les enfants durant l'été 2024

M. le Président de séance ouvre la séance à 18h35 et constate que le quorum est atteint.

1- Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 27 février 2024

Voir document joint.

M. le Président demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil communautaire du 27 février 2024. En l'absence d'observations le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

2- Budget Principal M57 : compte financier unique 2023

M. DELECOUR rappelle que le compte financier unique (qui remplace le compte administratif corroboré par le compte de gestion) fait apparaître les résultats suivants :

- Réalisations de l'exercice :

Fonctionnement	- Dépenses	9 238 404.35
	- Recettes	9 518 978.21
	Soit un résultat excédentaire	280 573.86

Investissement	- Dépenses	802 708.43
	- Recettes	458 552.65
	Soit un résultat déficitaire	-344 155.78

- Report de l'exercice 2022 :

	- Fonctionnement : excédent	1 224 414.08
	- Investissement : excédent	561 594.79

- Résultat cumulé :

Section de fonctionnement	Total excédent	1 504 987.94
Section d'investissement	Total excédent	217 439.01

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 111 764.80
Recettes : 969 062.26

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses : 9 238 404.35		
Fonctionnement	011	1 087 205.64 + 15 073.05	Charges à caractère général, dont les dépenses les plus importantes : <ul style="list-style-type: none"> - 6042 (restauration, sorties et activités pour les centres de loisirs) - 60612 (énergie des bâtiments intercommunaux) dont le prix de l'énergie a augmenté - 60622 (carburants de tous les véhicules) - 60631 et 60632 (fournitures d'entretien et de petit équipement liés à l'entretien des bâtiments) - 6064 (fournitures administratives notamment pour le centre de vaccination) - 611 (balayage des voiries, l'informatique, alarmes...) - 6135 (photocopieurs, téléphonie, mini-pelle...) - 615221 (travaux dans les bâtiments) - 615231 (lié à la ZA) - 61551 (matériel roulant dû à des réparations sur les tondeuses et les minibus) - 6156 (chaudière, équipement cuisine...) - 6161 (les assurances) - 617 (la DSP piscine et le schéma cyclable) - 6226 (liés au procès de la commune de Milly à la CC2V) - 6231 (lié aux différents marchés et DSP) - 6236/6238 (journal de la CC2V) - 6247 (transports collectifs en baisse dû à la fermeture de la piscine) - 6251 (remboursement de repas lors de formations et frais de déplacements) - 6281 (cotisations aux associations institutionnelles) - 6284 (ramassage OM) - 62875 (remboursement aux communes des frais liés aux CLSH) - 63512 (taxe foncière de la za)
	012	1 855 196.01	Charges de personnel : sont stable malgré la hausse de la grille indiciaire
	014	2 428 556.79	Atténuations de charges correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle et de la TCFE, au FNGIR, au FPIC

65	3 515 414.55	Autres charges de gestion courante : Indemnités aux élus (107 105.14€), participations au SMO (27 500€), au SIARCE (129 717€) et au SAGEA (81 221.19€) dans le cadre de la GEMAPI, les subventions aux associations (173 402€) et à Récréa (470 523.37€) et le reversement de la taxe sur les ordures ménagères au SIRTOM (2 525 093€).
66	45 726.40 + 16 283.01	Charges financières : Intérêts des emprunts dont les intérêts courus non échus.
67	6 057.00	Dû à une annulation de titre
68	51.25	De dépréciation (soit des créances irrécouvrables)
042	268 840.65	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens.
Recettes : 9 518 978.21		
013	52 482.59	Remboursement des arrêts maladie et remboursement du salaire de la personne chargée de l'eau et de l'assainissement par les budgets eau/assainissement
70	357 079.12	Produits des services : recettes liées au centre de loisirs, de la redevance de Récréa pour la piscine, et du personnel mis à disposition des centres de loisirs
73	7 737 021.86	Impôts et taxes : fiscalité locale sur les ménages et sur les entreprises, la taxe sur les ordures ménagères, la taxe sur la GEMAPI, la taxe de séjour, la TCFE, la compensation de TH (fraction TVA).
74	1 266 105.33 + 6 250	Dotations et participations de DGF (en baisse) et autres compensations de l'Etat, , le FCTVA sur le fonctionnement, la subvention pour l'étude du schéma cyclable, les subventions CAF....
75	38 037.06	Autres produits de gestion courante, liés aux loyers des logements et de la facturation des clés supplémentaires aux associations et de la location du gymnase au CNFPT
77	748.50	Ecritures d'ordre
042	61 253.75	Opérations d'ordre entre section, liées aux amortissements des subventions d'investissement (Région, Département, Etat).
002 -Excédent antérieur reporté : 1 224 414.08€		

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses : 802 708.43€		
	20	6 177.00	Etude pour la CDACi, film pour le tourisme
	204	51 089.27	Participation sur l'investissement du SEMEA pour la GEMAPI
	21	347 696.93	Immobilisations corporelles : - 142 395.55 € de vidéoprotections et voirie - 39 969.60 € de travaux de signalisation sur la ZA - 9 850.56 € d'outillage - 82 080.15 de travaux dans les bâtiments - 67 182.09€ lié au Bus France Service - 3 060.98€ d'équipement pour les centre de loisirs et RPE
	23	47 531.00	- Immobilisations en cours : pour le cinéma
	16	288 960.48	Remboursement des emprunts,
	040	61 253.75	Opérations d'ordre entre sections : concerne les amortissements de subventions
Investissement	Recettes : 458 552.65€		
	13	139 693.62	subventions de la Région et de l'Etat pour vidéo-protection et les aides pour le bus France Service
	10	27 396.04	FCTVA
	27	18 767.84	Remboursement notamment de l'avance du budget d'eau de boigneville
	040	268 840.65	Opération d'ordre entre section : parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.
	01- Excédent antérieur reporté 561 594.79 €		

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
BUDGET PRINCIPAL M57

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant que le compte financier unique 2023 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que ce compte retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2023 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique 2023 ainsi qu'il suit :

- **Réalisations de l'exercice :**

Fonctionnement	- Dépenses	9 238 404.35
	- Recettes	9 518 978.21
	Soit un résultat excédentaire	280 573.86

Investissement	- Dépenses	802 708.43
	- Recettes	458 552.65
	Soit un résultat déficitaire	-344 155.78

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Fonctionnement : excédent	1 224 414.08
	- Investissement : excédent	561 594.79

- **Résultat cumulé :**

Section de fonctionnement	Total excédent	1 504 987.94
Section d'investissement	Total excédent	217 439.01

3- Budget annexe de l'eau M49 – CC2V compte financier unique 2023

M. DELECOUR expose que le compte financier unique M49 de l'eau fait apparaître les résultats suivants, en précisant que le budget en régie de Boigneville a été intégré à ce budget :

Exploitation	- Dépenses	222 812.69
	- Recettes	359 977.15
	Soit un résultat excédentaire	137 164.46

Investissement	- Dépenses	82 620.82
	- Recettes	219 554.43
	Soit un résultat excédentaire	136 933.61

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Exploitation : excédent	797 090.10
	- Investissement : excédent	118 649.44

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 37 619.60
Recettes : 0

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	934 254.56
Section d'investissement	Total excédent	255 583.05

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 222 812.69		
	011	2 145.67	Principalement des frais liés aux annonces pour les procédures juridiques de DUP
	012	23 596.46	Remboursement de salaires au budget principal M14
	014	15 402.00	Reversement de redevance à l'AESN
	66/66111	4 130.79	remboursement d'intérêts d'emprunt reprenant ceux de l'ex SAEVE + les ICNE
	042/6811	177 537.77	Amortissement des immobilisations
	Recettes 359 977.15		
	70/70128	305 942.38	Liés à la taxe sur l'eau
	75	39 750.91	Loyers liés aux antennes de téléphonie
	042/777	14 150.97	Amortissement de subvention (de l'AESN)
	002 - Excédent de 2022	797 090.10	
		Chapitres / Comptes	Montants

Investissement1	Dépenses 82 620.82		
	20/2031	2 757.76	Solde de l'étude du schéma directeur, l'étude AAC du forage de Courances, du captage de Milly...
	21/21531	15 068.43	Travaux de canalisation
	16/1641 et 1681	47 999.85	remboursements en capital
	040/139111	14 150.97	d'amortissement de subvention, corollaire du 042/777
	041/2762	2 643.81	Opération de TVA
	Recettes 219 554.43		
	13/13111	29 313.00	Solde de la subvention de l'AESN pour les débitmètres du SDAEP
	27/2762	10 059.85	Encaissement de TVA
	040/2817351 et 2817561	177 537.77	Amortissement des immobilisations
	041/2031-21561	2 643.81	Corollaire du 041/2762 en dépenses
	001 - Excédent de 2022		118 649.44

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
BUDGET ANNEXE DE L'EAU M49 – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte financier unique 2023 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte administratif retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2023 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique annexe M49 de l'eau CC2V 2023 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	222 812.69
	- Recettes	359 977.15
	Soit un résultat excédentaire	137 164.46

Investissement	- Dépenses	82 620.82
	- Recettes	219 554.43
	Soit un résultat excédentaire	136 933.61

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Exploitation : excédent	797 090.10
	- Investissement : excédent	118 649.44

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	934 254.56
Section d'investissement	Total excédent	255 583.05

4- Budget annexe de l'assainissement M49 – CC2V compte financier unique 2023

M. DELECOUR explique que le compte financier unique annexe M49 de l'assainissement 2023, intégrant le budget d'assainissement de Mondeville, fait apparaître les résultats suivants :

Exploitation	- Dépenses	349 285.36
	- Recettes	460 750.60
	Soit un résultat excédentaire	111 465.24

Investissement	- Dépenses	190 332.29
	- Recettes	198 707.70
	Soit un résultat excédentaire	8 375.41

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Exploitation : excédent	593 440.97
	- Investissement : déficit	40 845.79

Pour information : Restes à Réaliser : Dépenses : 49 927.91
Recettes : 190 385.50

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	704 906.21
Section d'investissement	Total déficit	32 470.38

Il peut s'expliquer ainsi :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses 349 285.36		
	011/6061	2 460.83	Electricité,
	011/611	39 365.97	Entretien de la STEP de Mondeville, des PR...
	011/61523	16 343.67	Entretien des réseaux/tampons...
	011/6227-6231	16 129.52	De frais liés au zonage d'assainissement
	011/6262	2 792.36	téléphone
	011/62871	981.75	Remboursement assurance au budget principal et à Soisy pour des frais d'électricité
	012/6215	33 996.47	Remboursement de salaires au budget principal M14 de l'agent en charge de l'eau et l'assainissement
	65/658	1 300.75	Régularisation de FCTVA

	66/6611 et 66112	2 672.38	Intérêts d'emprunt et ICNE
	67/678	50 628.33	Surcoût liés au traitement de boues
	042/6811	182 613.33	Amortissement des immobilisations
	Recettes 460 750.60		
	70/70128	359 383.71	Redevance sur l'assainissement et PFAC
	75/7581	825.83	Lié à la TVA
	042/777	100 541.06	amortissement des subventions
	002 - Excédent reporté 593 440.97		

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses 190 332.29		
	20/2031	26 272.05	Schéma directeur
	21/21562	234.86	Travaux sur les réseaux
	23/2315	7 260.00	Solde facture travaux de Mondeville
	16/1641	51 645.64	Remboursement d'emprunt
	040/139111 et 13913	100 541.06	amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	4 378.68	Opérations sur TVA
	001 - Déficit reporté 1 136 539.37		
	Recettes 198 707.70		
	13/13111	6 455.00	Subvention de l'AESN
	10/10222	1 190.93	FCTVA
	27/2762	4 069.76	Opérations sur TVA
	040/28031 à 281562	182 247.36	amortissement des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	4 378.68	Opérations de TVA corollaire du 041/2762

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET
ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – CC2V

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M49,

Considérant que le compte financier unique 2023 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que le compte financier unique retrace :

- les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- les dépenses et recettes d'exploitation rattachées sur 2023 pour service fait

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique annexe M49 de l'assainissement 2023 ainsi qu'il suit :

Exploitation	- Dépenses	349 285.36
	- Recettes	460 750.60
	Soit un résultat excédentaire	111 465.24

Investissement	- Dépenses	190 332.29
	- Recettes	198 707.70
	Soit un résultat excédentaire	8 375.41

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Exploitation : excédent	593 440.97
	- Investissement : déficit	40 845.79

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	704 906.21
Section d'investissement	Total déficit	32 470.38

5- Budget annexe de la Zone d'Activités du Chenet : compte financier unique 2023

M. DELECOUR expose que le compte financier unique 2023 de la ZA fait apparaitre les résultats suivants :

Fonctionnement	- Dépenses	0.90
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat déficitaire	0.90

Investissement	- Dépenses	0.00
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat	0.00

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Fonctionnement : excédent	40 045.93
	- Investissement : déficit	942 144.81

- **Résultat cumulé :**

Section d'exploitation	Total excédent	40 045.03
Section d'investissement	Total déficit	942 144.81

Le budget de la ZA est essentiellement un budget de stocks (de terrains) et aucun flux financier ne s'est fait en 2023.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023
BUDGET ANNEXE DE LA ZA DU CHENET

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M57,

Considérant que le compte financier unique 2023 termine le cycle annuel budgétaire et retrace notamment l'ensemble des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année écoulée,

Considérant que ce compte retrace :

- Les opérations engagées à poursuivre en investissement ;
- Les dépenses et recettes de fonctionnement rattachées sur 2023 pour service fait.

Considérant que M. le Président s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à M. DELECOUR, qui a été désigné pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique 2023 de la ZA du Chenet ainsi qu'il suit :

Fonctionnement	- Dépenses	0.90
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat déficitaire	0.90

Investissement	- Dépenses	0.00
	- Recettes	0.00
	Soit un résultat	0.00

- **Report de l'exercice 2022 :**

	- Fonctionnement : excédent	40 045.93
	- Investissement : déficit	942 144.81

- **Résultat cumulé**

Section d'exploitation	Total excédent	40 045.03
Section d'investissement	Total déficit	942 144.81

6- Budget Principal M57 2024

M. DELECOUR souligne que du fait du passage à la M57 la présentation budgétaire officielle est légèrement différente et certains comptes budgétaires ont été modifiés.

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 13 699 241.87 €, équilibré en dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, et peut se résumer ainsi qu'il suit :

- **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes **2 691 451.12 €**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes **11 007 790.75 €**

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	2 691 451.12	
Investissement	20	66 000.00	Immobilisations incorporelles, correspondant à des frais d'études notamment sur le RLPI et à des annonces pour le marché du cinéma
	204	52 000.00	Frais d'investissement du SEMEA
	21	402 200.00	Immobilisations corporelles, concernant : - 140 000€ pour les gymnases, 199 000€ de travaux de voirie sur la zone d'activité et pour la vidéo-protection, 30 000€ pour de l'outillage dont une broyeuse, 23 000€ pour les bâtiments, 6 500€ de matériel informatique et 3 700 mobilier pour les centres de loisirs
	23	1 700 000.00	- Immobilisations en cours : concernant le cinéma
	16	295 709.51	Remboursement des emprunts : correspondant au remboursement en capital de la dette (prêts pour le centre de loisirs et la piscine et ceux des complexes sportifs)
	040	59 776.81	Amortissement de subventions corollaire du 042
	041	4 000.00	Amortissement de subvention
	Restes à réaliser	111 764.80	Pour mémoire
		Recettes	2 691 451.12
Investissement	10	140 000.00	FCTVA

	021	1 050 801.85	Virement du fonctionnement : corollaire du 023
	040	310 148.00	Opération d'ordre entre section, parallèle du 042 en dépenses de fonctionnement, soit l'amortissement des biens.
	041	4 000.00	Corollaire de 041 en dépenses
	Restes à réaliser	969 062.26	
	001	217 439.01	Excédent de 2023 pour mémoire

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	11 007 790.75	
Fonctionnement	011	1 150 500.00	<p>Charges à caractère général, avec montants importants sur les articles : D'achat de prestation de services (correspondant à la restauration et aux sorties/activités des centres de loisirs) L'électricité/énergie pour 280 000€ du fait de la crise de l'énergie, Le carburant pour 40 000€ Les fournitures de petit équipement en légère hausse Les contrats de prestations de services (regroupant les contrats liés aux alarmes, à l'informatique, aux séjours des enfants, le balayage des rues...) en baisse, L'entretien de bâtiments et terrains stable Entretien de voiries concerne la ZA Les assurances (en hausse du fait du nombre de compétences en augmentation) Etudes sur la photovoltaïque et étude sur le gymnase de Milly Annonces et insertions pour les études ci-dessus Transports des élèves des écoles du territoire vers la piscine Frais de télécom et affranchissement : en baisse Concours divers (AMF, UME, CIG...) Les remboursements aux communes liés aux centres de loisirs les taxes foncières des terrains de la za</p>
	012	1 856 580.00	Charges de personnel stable mais ayant pris en compte d'éventuelles hausses du point d'indice
	014	2 419 000.00	Correspondant au reversement aux communes de la fiscalité professionnelle N-1 (1 344 000€), au FNGIR (60 000€) et au FPIC (320 000€) (tenant compte du hausse pour le FPIC), et au reversement de la part salariale de la DGF et de la TCFE aux communes (710 000€)

	65	3 581 926.00	Autres charges de gestion courante, où l'on retrouve les indemnités aux élus, la participation au SMO, au SIARCE et au SAGEA pour la GEMAPI, le reversement de la TEOMI, les subventions aux associations et la contribution à RECREA pour le déficit de la piscine
	66	71 519.34	Remboursement des intérêts d'emprunt et des ICNE en baisse
	67	567 115.56	Provisions
	68	200.00	Annulation éventuelles de titres
	023	1 050 801.85	Virement à l'investissement, pour équilibrer la section d'investissement, corollaire du 021 en recettes d'investissement
	042	310 148.00	Opération d'ordre entre section, concernant les amortissements de biens, pendant du 040 en investissement.
	Recettes	11 007 790.75	
	013	53 000,00	Atténuations de charges remboursement du budget assainissement des salaires et remboursements d'assurance liés à des arrêts maladie
	70	347 900.00	Produits des services : recettes liées aux centres de loisirs et à la redevance de RECREA. refacturation aux communes pour partie des salaires de directeurs de CLSH
	73	7 776 926.00	Impôts et taxes correspondant notamment à : <ul style="list-style-type: none"> - 2 500 000 € de fiscalité locale - 760 000 € de CVAE - 150 000 de TASCOM - 95 000 € d'IFER - 2 547 926 de TEOMI - 262 000 € de GEMAPI - 130 000 € de TCFE - 70 000 de taxe de séjour. - 1 215 000 de compensation TH
	74	1 230 000,00	Dotations et participations : <ul style="list-style-type: none"> - 770 000 € de DGF bonifiée, montant estimé, - 10 000 de FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, - 40 000 € de subvention de l'Etat (France service et conseiller numérique) - 160 000 € de subvention CAF, Etat, Région.... - 220 000 € de compensation
	75	34 500,00	Loyers des logements de Milly La Forêt et de location du gymnase

	77	500.00	Produits exceptionnels
	78	200.00	Pour annulation de titres
	042	59 776.81	Amortissement des subventions
	002 Pour mémoire	1 504 987.94	Excédent antérieur reporté 2023

BUDGET PRIMITIF - BUDGET PRINCIPAL M57

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de Budget Primitif 2024 de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Vu la délibération 27/02/2024 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Vu l'arrêt du Conseil d'État du 18 mars 1994 « Commune de Cestas »,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif de l'exercice 2024 équilibré à la somme ainsi qu'il suit :

- **Section d'Investissement**

Dépenses et recettes **2 691 451.12 €**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses et recettes **11 007 790.75 €**

M. DELECOUR expose qu'au 1er janvier 2016, la CC2V a changé de régime fiscal en basculant sur la « fiscalité mixte », c'est-à-dire la fiscalité professionnelle unique et les taxes sur les ménages. Il précise que le taux de la CC2V pour la taxe d'habitation est très en dessous des autres EPCI et que celui de la taxe foncière est dans la moyenne.

Il souligne que certaines charges comme l'énergie ou les frais liés aux équipements sportifs ont fortement augmentés et par conséquent qu'il faudrait envisager d'augmenter la fiscalité dans les années à venir.

Les taux s'établissent à :

- Pour la Taxe foncière (bâti) : 3,12%
- Pour la Taxe foncière (non bâti) : 3,61%
- Pour la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 2,8% (ancien taux taxe d'habitation)
- Pour la CFE : de 23,87%

----- FISCALITE LOCALE -----

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211- 1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le projet de Budget Primitif de la Communauté de Communes des 2 Vallées,

Considérant le changement de régime fiscal en 2016,

Considérant les réformes sur la fiscalité locale de l'Etat,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi pour 2024 les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 3,12%
- Taxe foncière (non bâti) : 3,61%
- Taxe d'habitation additionnelle : 2,80%
- CFE : 23,87%

8- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2024

M. le Président expose que les recettes attendues par le SIRTOM pour 2024 sont de 2 537 926 € avec une part fixe de 2 185 760 € et une part variable de 352 166 €.

Il précise que le SIRTOM a fait un effort financier de 215 000€ pour neutraliser la hausse liée à l'inflation et celle liée à la TGAP.

Le tableau ci-dessous propose une répartition par commune de la part fixe :

C.C.2.V	Part fixe 2024	Taux
BOIGNEVILLE	37 992 €	4,81
BOUTIGNY	371 111 €	6,84
BUNO BONNEVAUX	48 738 €	6,11
COURANCES	33 239 €	5,80
COURDIMANCHE	29 439 €	4,43
DANNEMOIS	85 262 €	7,85
GIRONVILLE	79 695 €	7,01
MAISSE	348 323 €	7,49
MILLY LA FORET	589 372 €	5,47
MOIGNY	135 374 €	5,70
MONDEVILLE	78 520 €	8,37
ONCY	107 491 €	5,74
PRUNAY	29 057 €	4,87
SOISY	150 050 €	5,57
VIDELLES	62 097 €	6,98
TOTAL	2 185 760 €	

Part fixe	2 185 760 €
Part variable	352 166 €
Montant de la participation	2 537 926 €

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2024, ainsi qu'il suit :

C.C.2.V	Part fixe 2024	Taux
BOIGNEVILLE	37 992 €	4,81
BOUTIGNY	371 111 €	6,84
BUNO BONNEVAUX	48 738 €	6,11
COURANCES	33 239 €	5,80
COURDIMANCHE	29 439 €	4,43
DANNEMOIS	85 262 €	7,85
GIRONVILLE	79 695 €	7,01
MAISSE	348 323 €	7,49
MILLY LA FORET	589 372 €	5,47
MOIGNY	135 374 €	5,70
MONDEVILLE	78 520 €	8,37
ONCY	107 491 €	5,74
PRUNAY	29 057 €	4,87
SOISY	150 050 €	5,57
VIDELLES	62 097 €	6,98
TOTAL	2 185 760 €	

Part fixe	2 185 760 €
Part variable	352 166 €
Montant de la participation	2 537 926 €

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la CC2V,

Vu le budget primitif 2024,

Vu la Commission finances en date du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'attribution des subventions aux associations, ainsi qu'il suit :

Associations	Mode de calcul à titre indicatif	Montant Subvention 2023	Demande	subvention 2024
ADUMEC (RER D)				
ASAMD (Aide à domicile)		70 000	125 000	70 000
ASAMDTA (Soins à domicile)	(9 616 € + 5 000 € de régul heures)	14 616	14 370	14 370
CLIC ORGESSONNE	4€ par habitants de plus de 60 ans	21 488	21 736	21 736
DYNAMIQUE EMPLOI (Mission Locale JEUNES)	Forfait	25 000	25 000	25 000
DYNAMIQUE EMPLOI (PLIE - Mission Locale ADULTES)				
TAD RSA				
JUMELAGE ALLEMAND	forfait	6 000	8 000	6 000
OFFICE DU TOURISME	forfait	10 000		10 000
P.N.R.		1		1
RECYCLERIE DU GATINAIS	1 €/ 18 587 hbts	18 700		18 587
SESAME		5 000		5 000
Conservatoire de musique			650	650
TOTAL		170 805		171 344

10- Budget annexe – Eaux CC2V M49 2024

M. DELECOUR rappelle que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'eau s'équilibre à hauteur de 1 797 412.43 €. Il précise que ce budget sera amendé du fait des travaux prévus dans le cadre du schéma directeur et de la procédure de délégation de service public.

Soit 1 304 705.53 € en exploitation et 492 706.90 € en investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Exploitation	Dépenses	1 304 705.53	
	011	1 069 784.72	Provision pour l'entretien de réseau (compte 61523) et études et annonces et insertions concernant la DSP
	012	35 000.00	de remboursement pour partie de salaire de la personne en charge de l'eau et l'assainissement au budget principal sur 2 ans
	014	17 000.00	De reversement de redevance à l'agence de l'eau par rapport à la régie de Boigneville
	65	800.00	Pour des créances non perçues
	66/66111 et 66112	3 796.96	remboursement d'intérêts d'emprunt en baisse
	67	1 000.00	Pour d'éventuels titres annulés
	68	200.00	Corollaire du 78 en recettes
	042/6811	177 123.85	amortissement des immobilisations
	Recettes	1 304 705.53	
	70/70128	345 000.00	redevance sur l'eau
	75/757	10 100.00	loyer du fait de la présence d'antenne de téléphonie mobile sur les châteaux d'eau de Milly et Boigneville
	77/773	1 000.00	Pour d'éventuelles régularisations
	78/7817	200.00	Corollaire du 68 en dépenses
	042/777	14 150.97	amortissement des subventions
	002	934 254.56	Excédent reporté

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	492 706.90	
	20/2031	10 000.00	pour étude
	21/21561 et 21531	378 971.87	de travaux sur le réseau de canalisations et pour un système de chloration sur Boigneville
	16/1641 et 1681	31 964.46	remboursement en capital des emprunts en baisse
	040/139111 et 13913	14 150.97	amortissement des subventions, corollaire du 042/777
	041/2762	20 000.00	concernant la TVA
	Restes à réaliser	37 619.60	
	Recettes	492 706.90	
	13/13111-1313	20 000.00	De subvention de l'AESN et du département
	27/2762	20 000.00	de TVA
	040/281561 et suivants	177 537.77	D'amortissement
	041/2013 et suivants	20 000.00	liés aux opérations de TVA
	001	255 583.05	D'excédent

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE – EAUX CC2V M49

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Considérant la demande des services de la DGFIP de fusionner les budgets eau et eau de Boigneville,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe – Eaux CC2V M49 2024 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **1 304 705.53 € en exploitation**
- **492 706.90 € en investissement.**

11- Redevance de l'eau

M. DELECOUR expose qu'au regard des futurs travaux établis dans le schéma directeur, il est proposé que la redevance soit augmentée de 0.70€ HT à 0.80€ HT par m3 d'eau pour l'année 2024.

Il souligne que la prévision de travaux serait de 750 000€ par an que le remboursement d'un emprunt correspondant au montant sera de la somme de la hausse de la redevance.

----- REDEVANCE SUR L'EAU - BUDGET ANNEXE – EAUX CC2V M49 -----

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Vu le budget primitif annexe M49 de l'eau,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'eau à 0,80 € HT par m3 d'eau consommé.

12- Budget annexe – Assainissement CC2V M49 2024

M. DELECOUR expose que le budget primitif pour le budget annexe M49 de l'assainissement s'équilibre à hauteur de 1 838 843.85 €

Les sections s'équilibrent à hauteur 1 182 947.27 € en exploitation et 655 896.58 € en investissement.

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
	Dépenses	1 182 947.27	
Exploitation	011	912 936.62	Principales dépenses sont 2 500€ pour l'énergie, 40 000€ pour l'entretien de la STEP de Mondeville, 803 999.12€ d'entretien de réseau et STEP (compte 61523 = provision), 43 437.50€ pour la DSP, 8 500 € pour les annonces liées à la DSP...
	012/6215	35 000.00	De remboursement de salaires au budget principal
	65/6588	2 000.00	Frais divers
	66/66111	2 499.57	Remboursement d'intérêts d'emprunts
	67/673	6 000.00	Pour l'annulation éventuelle de créances
	042/6811	192 040.70	Amortissement des immobilisations
	023	32 470.38	Equilibre budget
	Recettes	1 182 947.27	
	70128	350 000.00	Redevance d'assainissement
	74/741	25 000.00	Prime d'épuration versée par l'Agence de l'eau et de redevance de la CAPF
	75/7581	1 000.00	Liés aux opération de TVA
	77/773	1 000.00	Pour d'éventuels annulation de mandat
	78/7817	500.00	Pour dépréciation
	042/777	100 541.06	Amortissement des subventions
	002	704 906.21	Reprise de résultat 2023

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	655 896.58	
	20/2031	50 000.00	De frais d'études
	21/21562 à 2183	270 964.84	Prévision de travaux de renouvellement de canalisation, de travaux sur les postes de relevage ou de matériel...(provision)
	23/2315	80 000.00	Travaux sur les STEP
	16/1641 et 1681	51 992.39	Remboursement des emprunts en capital
	040/139111 et 13913	100 541.06	Amortissement des subventions corollaire du 042/777
	041/2762	20 000.00	Opérations de TVA
	Reste à réaliser	49 927.91	
	001	32 470.38	Déficit 2023
	Recettes	655 896.58	
	13/13111	200 000.00	Subvention de l'Agence de l'Eau et du CD91
	10/10222	1 000.00	FCTVA
	021	32 470.38	Equilibre budget
	27/2762	20 000.00	Opération liée à la TVA
	040/28031 à 2817562	192 040.70	Amortissements des immobilisations corollaire du 042/6811
	041/2031 à 2183	20 000.00	De reprise sur subventions
	Restes à réaliser	190 385.50	

BUDGET PRIMITIF 2024
BUDGET ANNEXE – ASSAINISSEMENTS CC2V M49

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Considérant la demande des services de la DGFIP de fusionner les budgets assainissement et assainissement de Mondeville,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le budget annexe – Assainissements CC2V 2024 équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

- **1 182 947.27 € en exploitation**
- **655 896.58 € en investissement.**

13- Redevance sur l'assainissement

M. DELECOUR rappelle que la redevance sur l'assainissement a été harmonisée sur l'ensemble des zones à hauteur de 0,70 € HT. La redevance d'assainissement de Mondeville est de 1,70 €

Suite aux travaux prévus par le schéma directeur, il est proposé d'augmenter la redevance de 0,70 € à 0,80 € HT.

**REDEVANCE SUR L'ASSAINISSEMENT POUR LA ZONE 2 (EX SAEVE), POUR
LA ZONE 5 (SOISY) ET POUR LA ZONE MILLY/ONCY – ET POUR LA ZONE
MONDEVILLE - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M49,

Considérant les besoins liés à la zone 2 (ex-SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy et celle de Mondeville,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la redevance sur l'assainissement à 0.80 € HT par m³ pour la zone 2 (ex-SAEVE), pour la zone 5 (Soisy) et pour la zone Milly/Oncy et 1.70€ par m³ pour la redevance de Mondeville.

M. DELECOUR rappelle que les délibérations depuis 2017 ont fixé la Taxe GEMAPI, à hauteur de 13€ par habitant en tenant compte des dépenses liées aux participations demandées par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) et le Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA) qui s'élevaient à 235 000 €. Or le SEMEA a lancé un programme d'investissement que le montant de la taxe actuelle ne couvre.

Le montant global de dépenses liées à la GEMAPI est de 262 000 € représentant 14,10 € par habitant.

TAXE GEMAPI

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les missions définies au 1°, 2°, 5° et 8° du I de l'article L211-7 du Code de l'environnement, Considérant la compétence de la CC2V en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'ensemble des communes de la CC2V depuis le 1^{er} janvier 2016,

Vu l'article 1530 bis du Code général des impôts,

Considérant les dépenses liées à la GEMAPI notamment les participations financières au Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau (SIARCE) et au Syndicat mixte des bassins versants de la rivière Ecole, du ru de la Mare-aux-Evées et de leurs Affluents (SEMEA),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de laisser la Taxe GEMAPI à hauteur de 14,10 € par habitant et par an au regard des dépenses liées aux participations au SIARCE et au SEMEA pour 262 000 €.

15- BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET 2024

M. DELECOUR expose que du fait du passage à la M57 la présentation budgétaire officielle est légèrement différente et certains comptes budgétaires ont été modifiés.

Le budget de la Zone d'Activités du Chenet est basé sur l'achat et la vente des terrains plus quelques frais annexes, la gestion de la zone se fait sur le budget principal.

Le budget est équilibré à hauteur de 1 792 389.84€ :

- 947 144.81€ en section d'investissement
- 845 245.03€ en section de fonctionnement

Il peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Investissement	Dépenses	947 144.81	
	040/3555	5 000.00	Corollaire du 042/71355
	001	942 144.81	Déficit reporté de 2022
	Recettes	947 144.81	
	16/1641	107 099.78	Emprunt
	040/3555	840 045.03	Terrains aménagés corollaire du 042/71355

	Chapitres / Comptes	Montants	Observations
Fonctionnement	Dépenses	845 245.03	
	011/608	5 000.00	Honoraires de géomètre
	65/65888	200.00	Autres frais
	042/71355	840 045.03	Variation des stocks de terrains
	Recettes	845 245.03	
	70/7015	800 000.00	Ventes de terrains aux entreprises
	75/75888	200.00	Corollaire du 65888
	042/71355	5 000.00	Compensation des frais et honoraires
	002	40 045.03	Excédent de 2022

BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITES DU CHENET 2024
BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M57,

Considérant la commission finances du 18 mars 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget annexe M57 de la ZA du Chenet équilibré ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes à hauteur de 1 792 389.84€

- 947 144.81 € en section d'investissement
- 845 245.03 € en section de fonctionnement

16- Séjours pour les enfants durant l'été 2024

Mme MOULINOUX propose de remettre en place des séjours en faveur des enfants durant l'été, qui ont été arrêtés lors du Covid.

Elle explique que :

séjour ferme péda		du 29 juillet au 02 aout 2024		
HEBERGEMENT ET ACTIVITES				6126,28
TRANSPORT				900
Repas 1er jour Midi				71,04
ENCADREMENT				4605,18
			TOTAL	11702,5
	Enfants 6/8 ans		24	par enfant 488 €

Quotients						
BASE 487 €						
	1 Enfant	Part famille	Part CC2V	2 éme enfant	Part famille	Part CC2V
0 à 353,09	60%	293 €	195 €	50%	244 €	244 €
353,10 à 523,50	65%	317 €	171 €	55%	268 €	219 €
526,51 à 779,94	70%	341 €	146 €	60%	293 €	195 €
779,95 à 1170	75%	366 €	122 €	65%	317 €	171 €
1170,01 à 1500	80%	390 €	98 €	70%	341 €	146 €
1500,01 et plus	85%	414 €	73 €	75%	366 €	122 €
EXT		488 €	0		488 €	0

DATES : 5 jours du lundi 29 juillet au vendredi 02 aout 2023

PUBLIC : 24 ENFANTS (6-8 ans) +3 ADULTES

HEBERGEMENT : Gite ferme pédagogique. Prévoir trousseau famille (inclure drap ou sac de couchage)

REPAS : formule complète: petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner

ACTIVITES: nourrissage animaux, création confiture, pain, beurre, traite des vaches, atelier jardinage/ compost, atelier laine

**TRANSPORT: Cars Bleu:
Départ lundi 29/07 à 10h
retour vendredi 02/08 à 16h**

**Repas du Midi (1 er jour)
Pique nique: 71,04€
enfants: 24 * 2,62€: 62,88€
adultes: 3 * 2,72€: 8,16€**

**ENCADREMENT: 3 adultes (1 BAFD, 2 BAFA ou 1 BAFD , 1 BAFA, 1 stagiaire BAFA)
Prévoir 4 h de prépa + 1h présentation famille: 5h. 93,70€/agent
5 jours: 10*5: 50 Heures (taux horaire 18,74€ chargé) 937€/agent
4 nuits: (4h à 29,70€ soit 118,80) indemnité forfait 475,20€/ agent
Total 1 505,90€ pour 1 agent**

1 prime direction: 50€ / direction + visite site: 2h:37,48€
Total de: 87,48€ + 1505,9: 1593,38€
Total pour 1 agent: 1505,90€
Total 2 agents: 1505,90X2: 3011,80€

Total 3 agents: 4605.18€

séjour base de loisirs de Jablines		lundi 5 au vendredi 9 aout 2024				
HEBERGEMENT + ACTIVITES						6678,8
TRANSPORT						1080
ENCADREMENT						6111,08
		TOTAL				13869,88
	Enfants 9/12 ans			24	par enfant	578 €
Quotients						
BASE 578€						
	1 Enfant	Part famille	Part CC2V	2 éme enfant	Part famille	Part CC2V
0 à 353,09	60%	347 €	231 €	50%	289 €	289 €
353,10 à 523,50	65%	376 €	202 €	55%	318 €	260 €
526,51 à 779,94	70%	405 €	173 €	60%	347 €	231 €
779,95 à 1170	75%	433 €	144 €	65%	376 €	202 €
1170,01 à 1500	80%	462 €	116 €	70%	405 €	173 €
1500,01 et plus	85%	491 €	87 €	75%	433 €	144 €
EXT		578 €	0		578 €	0

DATES : 5 jours du LUNDI 17 AU VENDREDI 21 AOUT 2020

PUBLIC : 24 ENFANTS (9-12 ans) +4 ADULTES

HEBERGEMENT : 6 chambre de 4 lits + 3 chambres de 2 lits

REPAS : formule complète: petit déjeuner, déjeuner, gouters et dîner

ACTIVITES:

Tir à l'arc

VTT

Paddle (brevet obligatoire)

Cirque

minigolf

course orientation

catamaran (brevet obligatoire)

Baignade

TRANSPORT: Cars Bleus

Départ lundi 05/08 à 10h

retour vendredi 09/08 à 16h

ENCADREMENT: 3 adultes (1 BAFD, 2 BAFA ou 1 BAFD , 1 BAFA, 1 stagiaire BAFA)

Prévoir 4 h de prépa + 1h présentation famille: 5h. 93,70€/agent

5 jours: 10*5: 50 Heures (taux horaire 18,74€ chargé) 937€/agent

Total 1 agent: 1030,70€ sans les nuits

4 nuits: (4h à 29,70€ soit 118,80) indemnité forfait 475,20€/ agent

Total 1 505,90€ pour 1 agent

1 prime direction: 50€ / direction + visite site: 2h:37,48€

Total de: 87,48€ + 1505,9: 1593,38€

Total pour 1 agent: 1505,90€

Total 3 agents: 1505,90 X3: 4517,7€ **Total 4 agents: 6111,08€**

SEJOURS POUR LES ENFANTS DURANT L'ETE 2024

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les statuts de la CC2V,

Considérant l'avis favorable de la commission enfance du 08 février 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation des séjours de la période estivale 2024 en faveur des enfants.

APPROUVE les quotients familiaux ainsi qu'il suit :

Pour la ferme pédagogique du 26/07 au 2/08/2024 pour les enfants de 6 à 8 ans

Quotients							
BASE 487 €							
		1 Enfant	Part famille	Part CC2V	2 éme enfant	Part famille	Part CC2V
A	0 à 353,09	60%	293 €	195 €	50%	244 €	244 €
B	353,10 à 523,50	65%	317 €	171 €	55%	268 €	219 €
C	526,51 à 779,94	70%	341 €	146 €	60%	293 €	195 €
D	779,95 à 1170	75%	366 €	122 €	65%	317 €	171 €
E	1170,01 à 1500	80%	390 €	98 €	70%	341 €	146 €
F	1500,01 et plus	85%	414 €	73 €	75%	366 €	122 €
	EXT		488 €	0		488 €	0

Pour la base de loisirs de Jablines du 5/08 au 9/08/2024 pour les enfants de 9 à 12 ans

Quotients							
BASE 578€							
		1 Enfant	Part famille	Part CC2V	2 éme enfant	Part famille	Part CC2V
A	0 à 353,09	60%	347 €	231 €	50%	289 €	289 €
B	353,10 à 523,50	65%	376 €	202 €	55%	318 €	260 €
C	526,51 à 779,94	70%	405 €	173 €	60%	347 €	231 €
D	779,95 à 1170	75%	433 €	144 €	65%	376 €	202 €
E	1170,01 à 1500	80%	462 €	116 €	70%	405 €	173 €
F	1500,01 et plus	85%	491 €	87 €	75%	433 €	144 €
	EXT		578 €	0		578 €	0

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 19h30.

Le Président
Pascal SIMONNOT




La Secrétaire de séance
Estrela DEZERT


